



---

# **Crèches Hôpital NOVO**

Sites de Beaumont et Pontoise


---

**La crèche familiale de Beaumont-Sur-Oise et la crèche collective de Pontoise partagent un projet pédagogique visant à favoriser le développement des enfants tout en respectant leur rythme individuel. Les deux types de crèches proposent des activités variées (jeux d'éveil, motricité, activités sensorielles, lectures) pour stimuler la curiosité et renforcer l'autonomie des enfants.**

**La crèche familiale** implique des assistantes maternelles qui accompagnent les enfants à la crèche plusieurs matinées par semaine, favorisant les échanges professionnels et la mise en place d'activités thématiques.

**La crèche collective**, quant à elle, se distingue par son rôle dans l'inclusion des enfants en situation de handicap ou de fragilité sociale, tout en facilitant leur adaptation à la vie en collectivité. Elle soutient également les parents dans leur rôle éducatif.

### 3 Accueils possibles

A photograph showing two young children, a boy and a girl, sitting on a light blue surface. They are surrounded by various colorful toys, including blocks and a box filled with toys. The boy is leaning over a box, and the girl is looking at a toy on the floor.

**Régulier** : il est formalisé par un contrat établi entre le responsable de la structure d'accueil et les parents qui fixent les heures et les jours réservés sur une période d'un an maximum.

**Occasionnel** : Il permet de répondre à un besoin ponctuel des familles selon les créneaux horaires disponibles en fonction des places.

**Urgent** : il s'effectue dans un contexte urgent, qui ne peut être qu'exceptionnel, qui n'a pu être prévu (maladie, hospitalisation du parent ou d'un enfant, demande spécifique de la part des partenaires institutionnels...). Il ne peut pas dépasser 1 mois.

# La crèche familiale de Beaumont-sur-Oise

---

Ouverte de 6h00 à 20h30, elle emploie des assistantes maternelles agréées par la PMI. Elles accueillent entre 3 et 4 enfants par jour selon l'agrément et l'espace disponible à leur domicile. Ce mode d'accueil permet ainsi à l'enfant de s'adapter progressivement à la vie en collectivité et de se préparer à l'entrée en maternelle.

## Contacts :

### Responsable de la crèche familiale :

✉ [Cyrielle.bonomo@ght-novo.fr](mailto:Cyrielle.bonomo@ght-novo.fr) - ☎ 01 39 37 17 93

### Adjoint(e) de la crèche familiale :

☎ 01 39 37 17 91

# La crèche collective de Pontoise

---

Ouverte de 6h30 à 21h15, elle permet aux parents soignants de déposer rapidement leurs enfants avant de rejoindre leur service.

Les enfants sont répartis dans quatre sections (Bébé, Petit, Moyen, Grand) selon leur âge et sont accueillis par une équipe paramédicale composée d'auxiliaires de puériculture et d'éducatrices de jeunes enfants, salariées de l'hôpital.

## Contacts :

### Responsable de la crèche :

✉ [thi.beouch@ght-novo.fr](mailto:thi.beouch@ght-novo.fr) - ☎ 01 30 75 41 98


### Secrétariat :

☎ 01 30 75 54 63



# Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'une de nos 2 crèches ?

Merci de bien vouloir suivre les modalités d'inscription suivantes :


 **Etape 1 Une pré-inscription est obligatoire.** Pour cela, connectez-vous sur l'espace citoyens pour connaître la démarche à suivre.


La crèche sera avertie de votre demande et ne manquera pas de revenir vers vous.

Scannez le QR-code pour accéder à l'espace citoyens.



 **Etape 2 Votre dossier est complet :** la responsable de la crèche vous contactera.

 **Etape 3 Votre dossier est présenté en commission (courant printemps)**  
Une réponse positive ou négative vous sera ensuite envoyée par voie postale et/ou mail. Si c'est positif, une puéricultrice ou responsable prendra RDV avec vous pour finaliser votre dossier.

 **Etape 4 Je sais que mon dossier a été validé.** Je prévois d'emmener mon enfant en crèche pour une période de familiarisation avant le début de son accueil (en présence d'un des deux parents). 5 journées sont à prévoir.

## Nos tarifs

La participation financière des parents est calculée en fonction des ressources de la famille, selon un barème fixé par la CAF. Ces tarifs prennent en compte le nombre d'enfants à charge.